

car c'est tout à fait impossible. Nous devons concentrer nos efforts sur certaines questions particulières. On a fixé cet objectif l'an dernier, aussi bien que cette année, au moyen d'une lettre adressée au président du Comité, lui demandant de convoquer le Comité à une fin spécifique.

On a protesté quand j'ai dit qu'on avait relégué l'objectif du Comité au second plan, mais si le Comité n'a pas relégué son objectif au second plan, il s'est écarté de son sujet.

Le PRÉSIDENT: Le Comité n'a pas été détourné de sa fin, car c'est lui-même qui a arrêté sa propre ligne de conduite.

M. WRIGHT: Je le sais, monsieur le président, mais on ne s'en est pas tenu au motif allégué dans la demande de convocation du Comité, on s'est écarté de ce sujet. Je crains qu'on ne suive la même ligne de conduite cette année; ce qui ne serait pas sage, à mon avis. Le public perdrait confiance dans nos méthodes démocratiques et dans le Parlement, si un membre de la Chambre des communes ne pouvait avoir l'occasion de soulever une question particulière et obtenir que le présent comité en fasse l'examen.

M. FRASER: Monsieur le président, feu M. King a déclaré catégoriquement, à maintes reprises, au sujet des comptes publics, qu'il était loisible à tout député de demander, de son propre chef, la convocation du comité des comptes publics afin d'y étudier une question particulière.

M. THATCHER: Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé vos observations, M. Fraser?

M. FRASER: Oui, monsieur le président, mais je me rappelle avoir entendu M. King s'exprimer ainsi en maintes occasions.

M. THATCHER: Monsieur le président, je crois être l'auteur de cette lettre.

Le PRÉSIDENT: De celle-ci?

M. THATCHER: Oui. Est-ce qu'en principe le Comité ne devrait pas décider s'il y a lieu d'étudier cette question? En ma qualité de député, j'ai le droit de demander que le Comité l'étudie. Je ne m'oppose pas à l'établissement d'un sous-comité du programme; mais, en principe, nous devrions décider de notre propre ligne de conduite.

Le premier ministre a donné l'assurance aux membres de l'opposition à la Chambre, cette année, qu'ils auraient l'occasion d'examiner les dépenses publiques destinées à la défense nationale. L'adjoint parlementaire n'a pas tort de proposer que nous consacrons un peu de temps à l'étude du rapport de M. Sellar. Cependant, je crains que la moitié de la session n'y passe, si nous consacrons autant de temps à cette question cette année que l'an dernier. Nous devrions bien préciser notre travail et examiner ce ministère à fond. Nous devrions d'abord décider, en principe, si nous examinerons le ministère de la Défense nationale.

M. CRUICKSHANK: Monsieur le président, que pouvons-nous étudier si ce n'est le rapport de l'auditeur général?

M. THATCHER: Les comptes publics, monsieur le président.

M. CRUICKSHANK: Vous n'y êtes plus!

Le PRÉSIDENT: Il ne s'agit pas de savoir si le comité désire étudier un ministère particulier en ce moment. J'ai donné lecture de cette lettre. Il incombe au comité d'arrêter sa ligne de conduite. Il ne s'agit que de déterminer l'ordre dans lequel on étudiera les sujets. Le comité désire-t-il aborder une question autre que celle dont il est fait mention ici? C'est le bon moment pour les membres d'exposer leurs vues, afin de voir quelle est l'opinion générale à ce sujet.

M. MACDONNELL: Monsieur le président, M. Thatcher a déclaré qu'il n'y verrait pas d'inconvénient, si le Comité désire consacrer un temps raisonnable à l'étude du rapport de l'auditeur général. Pour ma part, nous pourrions y